



La presse d'hier nous a épargné tout effet de surprise quant aux annonces que vous entendiez nous faire ce matin.

Pas de surprise donc à l'énoncé de vos propositions. Mais rien qui puisse répondre aux revendications de la CFDT pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique sur les trois versants

La CFDT ne peut accepter la reconduction du gel de la valeur du point : une mesure qui nous a été imposée en 2011 et qui devait être revue en 2012. Mais comme l'an passé, nous nous trouvons aujourd'hui face à une décision qui tombe sans discussion avec les organisations syndicales représentatives des personnels et notre conception du dialogue social est encore une fois mise à mal.

Vous citez les personnels et vous les dites intéressés par l'individualisation des rémunérations, nous - qui les représentons - pouvons vous assurer qu'ils sont bien plus attachés à des mesures collectives. !

Le même taux d'inflation qui conduit le Gouvernement à augmenter le SMIC de 2 % ne produit à l'évidence aucun effet sur la valeur du point fonction publique.

Comme en janvier dernier, cette augmentation nous amènera à vous demander de relever les premiers échelons de la catégorie C tout en sachant que cette mesure d'urgence que traduira par un tassement accru des grilles !

IL n'y a pas que cet effet mécanique lié au rattrapage du SMIC qui pénalise les grilles. C'est de façon globale toute l'attractivité des carrières qui est en cause .

La CFDT vous demande d'ouvrir sans attendre un chantier de révision des grilles indiciaires – pour la catégorie A comme pour la catégorie C

En sus de ces mesures qui impactent directement le traitement de base, la CFDT attend toujours l'ouverture de discussions sur la mise en place d'une PSC rendue obligatoire pour les personnels mais qui s'accompagnerait évidemment d'une participation importante de l'employeur.

Tout comme elle demande que la question du remboursement des frais de mission, dans le contexte actuel de renchérissement des prix du carburant, entre autres, fasse l'objet d'une concertation et elle propose que ce soit le barème fiscal qui serve de base au barème retenu pour les remboursements

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)

Lors de la présentation de l'agenda social, le 31 mars dernier, la CFDT a exprimé ses attentes concernant plusieurs chantiers en cours :

- mise en œuvre du NES de la catégorie B dans un délai rapproché
- généralisation à tous les corps ou cadres d'emploi de catégorie C de l'échelon spécial
- achèvement du chantier SFT sur la base des propositions élaborées par le groupe de travail et des arbitrages pris par le Gouvernement

Sans oublier les engagements pris dans l'accord sur la SPP des agents contractuels de travailler sur les composants de la rémunération et sur les conditions de son évolution.

Nous retenons de votre présentation des mesures concernant l'action sociale interministérielle, notamment celles relatives au maintien à domicile des personnes âgées- une mesure de justice que nous vous avons réclamée.

Vous proposez d'étendre la Prime Fonctions résultat (la PFR) à l'ensemble de la catégorie administrative et à des corps et cadres d'emplois de la filière sociale : Un bilan préalable de son application actuelle nous paraît indispensable avant toute extension Et nous souhaitons également qu'un bilan soit établi des dispositifs relatifs au Compte Epargne temps dont la mise en œuvre pose de grosses difficultés – particulièrement dans le versant hospitalier.

Enfin, la CFDT vous interroge sur les mesures spécifiques que vous comptez prendre pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

-